

Ce.F

Centre de Formation
au travail sanitaire et social

Être acteur et auteur
de sa formation professionnelle

FORMATIONS
ÉDUCATIVES
ET DE SANTÉ



Rapport d'activité



2020



Ce.F – Centre de Formation au travail sanitaire et social
28, boulevard Albert Claveille - CS 30020 - 24112 BERGERAC CEDEX
Tél : 05 53 22 23 00 - Fax : 05 53 23 93 05

E.mail : cef@johnbost.fr – Site : www.cef-bergerac.org – www.facebook.com/CefFondationJohnBOST

SIRET : 78166960100218 – APE : 8542Z

Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
Historique et lien avec la Fondation John BOST	4
Le Ce.F – Centre de formation au travail sanitaire et social	5
La mission du Ce.F.....	5
Le projet pédagogique du Ce.F	5
Les principes de la formation au Ce.F	5
Organisation.....	6
Evènements marquants	6
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ	8
FORMATIONS INITIALES.....	9
Aide-Soignant – Niveau 3.....	9
Accompagnant Educatif et Social – Niveau 3.....	10
Moniteur Éducateur – Niveau 4.....	11
Éducateur Spécialisé – Niveau 6	12
FORMATIONS CONTINUES	13
Assistant Familial – Niveau 3.....	13
CAFERUIS – Niveau 6.....	14
Surveillant de Nuit Qualifié – Maîtresse de maison.....	15
Assistant en Soins de Gériatrie	15
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	16
Tuteur de proximité	16
Préparation aux concours.....	17
Validation des Acquis de l'expérience	17
Actions de Formation Professionnelle Continue inter et intra-établissements et services.....	17

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Historique et lien avec la Fondation John BOST

Le Ce.F, Centre de Formation au travail sanitaire et social de la Fondation John BOST* a été créé en 1969 pour participer à la réalisation de l'objet social de la Fondation John BOST fixé par les articles 1&2 des statuts et notamment pour :

- ✓ Former et informer des professionnels, des bénévoles et des familles à l'accompagnement et au soin des personnes, de faire évoluer le regard des individus et de la société sur ces personnes.
- ✓ Contribuer à la formation initiale et continue des personnes intervenant dans les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Le projet pédagogique du Ce.F a pour objet de présenter la manière dont le Ce.F veut répondre à sa mission pédagogique dans l'actualité de son temps et dans la fidélité aux valeurs de l'institution.

**Créée en 1848 par le pasteur John Bost, la Fondation John BOST est une institution sanitaire et médico-sociale protestante à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1877. La Fondation John BOST a une vocation sanitaire (Établissement de santé privé d'intérêt collectif ESPIC) et médico-sociale et se situe dans le cadre des prises en charge de moyenne et longue durée.*

La Fondation accueille et soigne des personnes (enfants, adolescents, adultes et seniors) souffrant de troubles psychiques et de handicap physique et/ou mental, ainsi que des personnes âgées dépendantes, dont l'état nécessite une vie sociale adaptée. Elle dispose d'environ 1 500 places, réparties dans 34 établissements ou services sanitaires et médico-sociaux. Actuellement, plus de 2 000 professionnels constituent des équipes interdisciplinaires de formations diverses : médicale, paramédicale, éducative, technique et administrative.

C'est pourquoi elle affirme et reconnaît :

La dignité de la personne humaine quels que soient le contexte, les souffrances et les handicaps qui traversent et bouleversent sa vie. La reconnaissance de la dignité d'une personne passe par la recherche, l'écoute et le respect autant que possible de sa volonté. Elle passe aussi par l'accompagnement de chacun dans la recherche du sens de sa propre vie par-delà le handicap ou la maladie. Comme une priorité la lutte contre la souffrance qui dénature et défigure l'humanité, la dignité d'une personne ou sa capacité à être en relation.

La vulnérabilité comme une des facettes de l'humanité qui confère à chacun, résident ou professionnel un devoir de respect, d'attention et de soutien. Tout être humain a des limites et des fragilités ; les connaître et les reconnaître, c'est ce qui pousse à se mettre au service des plus fragiles tout en sachant que l'on peut soi-même avoir besoin d'être aidé. La perspective d'un mieux possible, toujours ouvert devant chacun quels que soient ses capacités, ses difficultés, ses souffrances et ses handicaps. La résistance du handicap ou de la souffrance ne doit pas faire perdre de vue l'existence d'une évolution toujours possible, aussi infime soit-elle, dans les multiples aspects de la vie d'une personne.

Le droit de chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses difficultés ou handicaps dans les registres de l'accueil, du soin et de la formation mais aussi dans celui de la vie spirituelle.

La Fondation reconnaît ainsi le caractère unique de la personne et privilégie une approche globale de celle-ci dans la mesure des moyens disponibles. La vocation de chacun à être un acteur de la vie sociale et citoyenne de la plus adaptée, la plus protégée, à la plus ouverte, dans la mesure des moyens disponibles.

La collégialité et la pluridisciplinarité dans la réflexion et dans l'action comme soutien, comme régulation et comme dynamique d'amélioration de la relation difficile et exigeante avec des personnes malades ou handicapées souvent totalement dépendantes de ceux qui les accompagnent.

Le Ce.F – Centre de formation au travail sanitaire et social

La mission du Ce.F

La mission du Ce.F se situe dans le champ de la formation professionnelle pour adultes. Par le fait, il se différencie des modèles scolaires ou universitaires, même si des modalités peuvent s'en rapprocher (cours, évaluations...). Il s'affirme comme école de formation professionnelle en formation éducative, sanitaire et sociale.

Le projet pédagogique du Ce.F

La finalité principale des formations dispensées au Ce.F se focalise sur l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires aux contextes et conditions d'exercice divers et évolutifs des métiers du sanitaire et du social auxquels nous formons.

Les principes de la formation au Ce.F

La formation des professionnels de l'action sanitaire, éducative et sociale s'articule dans un partenariat entre les lieux professionnels et le centre de formation. Ce partenariat implique de définir et de différencier la place de chaque acteur, chacun étant porteur d'une spécificité dont le **stagiaire**¹ a besoin pour élaborer et conduire son parcours de formation. **L'alternance intégrative** est donc au cœur du parcours du stagiaire.

La formation professionnelle au travail sanitaire, éducatif et social s'appuie sur **le fait et l'expérience clinique**. Elle pose, avant tout savoir préétabli, l'obligation de l'observation des données concrètes et factuelles de la personne, associée au questionnement sur le sens que revêt telle attitude ou symptôme, tout comme l'interrogation de sa place dans le lien avec la personne. Il n'y a pour nous de clinique sans rencontre, sans éprouvé relationnel, sans prise en compte des capacités et attentes de la personne accompagnée.

Les savoirs théoriques inter-disciplinaires et les méthodes apportent compétences et connaissances au service du sens à donner à l'accompagnement d'une personne dont le devenir n'est pas maîtrisable par les professionnels, ils ne sont pas une fin en soi. Ils viennent nourrir un **questionnement éthique** en favorisant l'utilisation des méthodologies hypothético-déductive et inductive. **La réflexion systémique sur la complexité** occupe une place centrale, car la complexification des situations médicales, sociales, familiales des personnes accompagnées par les professionnels des secteurs sanitaire et social nécessitent les regards croisés de disciplines et de professions pour répondre au plus près des demandes et des besoins du parcours des personnes. Le travail sanitaire et social participe, dans sa nouvelle acception, à privilégier l'inclusion sociale, à favoriser un accès pour tous à des soins identiques en mettant en avant la prévention et le parcours du patient, la citoyenneté, le travail en partenariat, la participation active de la personne dite « experte d'usage », la place prépondérante laissée aux aidants familiaux.

La devise du Ce.F est : « **être acteur et auteur de sa formation** ». Chaque stagiaire, dans le cadre d'une formation professionnelle, reste le maître d'œuvre de son **parcours de formation**. Il est investi dans l'élaboration et la construction de son projet individuel de formation qui constituera le fil conducteur de son parcours. Ce projet sera régulièrement ré-interrogé et ajusté dans une **dynamique de formation évolutive** dans laquelle le stagiaire s'engage de manière responsable, le plus lucidement possible, et dans le respect des textes réglementaires.

Le Ce.F affirme aussi l'importance et la nécessité du **groupe** et de **l'interprofessionnalité** dans le processus de formation. La mise en œuvre d'une dynamique groupale et interprofessionnelle de formation aide à l'élaboration collective des savoirs, à la confrontation des pratiques, à l'étayage mutuel des identifications professionnelles, à l'apprentissage de la vie d'équipe.

¹ Au Ce.F, les stagiaires sont élèves (formations niveaux IV et V), étudiants (formation post-bac) ou stagiaires de la formation professionnelles continue. Nous avons choisi de les nommer tous stagiaires.

Le Ce.F fait l'hypothèse que la qualité de l'accueil, le soutien bienveillant, l'écoute, la rigueur intellectuelle, le cadre structuré qu'il propose aux stagiaires préfigurent la manière dont ils investiront la relation soignante et/ou éducative avec les usagers qu'ils accompagneront dans le respect du cadre réglementaire des établissements dans lesquels ils exerceront.

Organisation

Le Ce.F s'organise autour de deux pôles.

Le premier se concentre autour **des formations initiales sanitaires, médico-sociales et sociales** ; à savoir les formations préparant aux diplômes d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS), d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES), de Moniteur Educateur (DEME) et d'Educateur Spécialisé (DEES).

Le second est orienté **autour de la formation professionnelle continue** et comprend à ce titre :

- des formations diplômantes telles que celles visant au diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF) et au Certificat d'Attitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) ;
- des préparations aux concours d'entrées ;
- des formations qualifiantes telles que les formations Surveillant de Nuit Qualifié, Maîtresse de Maison, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, Assistant de Soins en Gériatrie et Tuteur de proximité ;
- des parcours de Validations des Acquis de l'Expérience ;
- des actions de formations professionnelles continues inter ou intra-établissements.

Evènements marquants

Le Ce.F a assuré en 2020 la continuité de son service de formation malgré le contexte de pandémie. Les calendriers des formations diplômantes ont été maintenus et les formations se sont réalisées pour la plupart à distance. Les formations qualifiantes et continues ont été fortement impactées (annulation de commandes). Le chiffre d'affaire est en baisse de 5.25%, parallèlement les charges courantes ont diminué. L'exercice se clôt à l'équilibre. Cependant, nous avons acquis le bénéfice d'un retour d'expérience de l'utilisation du numérique dans la formation.

Bien qu'une grande partie des activités du Ce.F soit rythmée par le temps des rentrées scolaires et étudiantes, le rapport annuel, présenté ici, est établi pour l'année civile 2020 qui reste le cadre budgétaire et comptable.

Le Ce.F a accueilli 447 stagiaires entrants dans des formations diplômantes et qualifiantes, a accompagné 201 stagiaires vers un diplôme ou une certification, a formé 969 stagiaires dans le cadre d'actions de formations continues. Soit, au total, 1612 personnes porteuses d'un projet de formation sont passées par le Ce.F en 2020. Le taux global de réussite au diplôme est de 94 %.

Des formations à distance et du télétravail pour assurer la continuité de la mission pédagogique dans un contexte de pandémie.

Mi-mars 2020 en raison du COVID, le Ce.F ne pouvait plus accueillir les stagiaires dans ses locaux. Le Ce.F a continué son activité en s'appuyant sur les professionnels en télétravail et en assurant à distance, les formations prévues au programme de chaque diplôme. L'absence de préparation et de matériel adapté a rendu la tâche difficile.

Les équipements adaptés ont pu par la suite être mis à la disposition de chaque professionnel pour faciliter le travail. L'équipe a également bénéficié de renfort de compétences numériques pour soutenir la mise en œuvre de formations à distance.

Un retour d'expérience enrichissant au bénéfice d'une équipe professionnelle fortement investie dans sa mission

Cette mise en situation a permis de découvrir les aspects d'une formation réalisée à distance. Les stagiaires ont souffert d'un isolement et ont demandé la reprise des formations en présentiel. Même si le distanciel réduisait les frais de déplacement, l'objectif des métiers du soin et du travail social est fondé sur la relation et une dynamique de groupe au service d'un projet. Les formateurs ont fait état de difficultés pour adapter les cours au format imposé par la formation à distance. Le scénario pédagogique doit s'ajuster aux modalités pédagogiques. Là aussi, il est acquis que si certains cours sont adaptables au format numérique à distance, la transmission en présentiel est une expérience, un éprouvé utile et nécessaire dans l'élaboration des savoir-faire et savoir être des futurs professionnels.

Comme autre retour d'expérience, nous constatons que c'est par le fort investissement des professionnels dans leur mission que de telles épreuves peuvent être surmontées. J'exprime dans le cadre de ce rapport annuel toute ma reconnaissance aux professionnels du Ce.F pour leur engagement et leur dévouement qui ont permis d'assurer la continuité de l'activité de formation dans un contexte très difficile.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Conditions d'accès

Pas d'obligation de diplôme. Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité selon les conditions prévues par l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Durée et contenu

595 heures en de formation théorique et 840 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Aide-Soignant se déroule sur 10 mois, soit 17 regroupements de 35 heures en centre.

Sélection

AS Parcours Complet	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	151	153	108	76	131
Nombre de candidats admis	71	64	59	37	124
Places offertes	35	35	35	35	35
AS Parcours ASSP SAPAT	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	39	42	39	15	18
Nombre de candidats admis	13	18	25	11	9
Places offertes	7	7	7	7	7
AS Parcours Partiel	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	27	24	25	30	25
Nombre de candidats admis	13	16	16	20	24
Places offertes	12	12	12	12	12

Rentrée

Le quota de la formation Aide-Soignant est de 42 parcours complets. A ce jour, aucun quota n'est fixé pour la formation des parcours partiels ou passerelles.

Effectif total	2016	2017	2018	2019	2020
Formation continue	14	6	13	9	8
Apprentissage	-	1	2	1	-
Formation initiale	46	47	44	46	53
Total	60	54	59	56	61
dont allègement de scolarité VAE	-	1	1	1	-
dont allègement de scolarité hors VAE	25	19	24	22	16
dont nouveaux inscrits	55	53	54	51	55

Effectif Parcours Complet	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	6	3	5	3	2
Apprentissage	-	-	-	0	0
Formation initiale / Demandeurs d'emploi	29	32	30	25	37
Effectif Parcours ASSP/SAPAT	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	-	-	-	2	0
Apprentissage	-	1	2	0	0
Formation initiale / Demandeurs d'emploi	7	6	5	7	3
Effectif Parcours Partiel	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	7	3	8	4	5
Apprentissage	-	-	-	1	0
Formation initiale / Demandeurs d'emploi	6	8	4	9	8
Effectif Compléments de formation	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	1	-	-	0	1
Apprentissage	-	-	-	0	0
Formation initiale / Demandeurs d'emploi	4	1	5	5	5

Certifications

Promotions	Nombre de stagiaires entrés en formation	Nombre de départs en cours de formation	Nombre d'arrivée en cours de formation	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	Résultat des examens 2020			Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés Année 2019
					Nombre de Validations Totales	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	Validations partielles	
DEAS Complet 2019/2020	37	1	-	36	34	94%	2	93%
DEAS Partiel 2019/2020	14	-	-	14	13	93%	1	92%
DEAS Complément 2019/2020	5	-	1	6	5	83%	1	80%

Conditions d'accès

Pas d'obligation de diplôme. Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité selon les conditions prévues dans le Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 et l'Arrêté du 29 Janvier 2016.

Durée et Contenu

525 heures de formation théorique et 840 heures de formation pratique (stages).

Cette formation est construite sur un socle commun de connaissances théoriques (378 h) et de 3 spécialités (de 147 h chacune) s'intitulent :

- Accompagnement de la vie en structure collective ;
- Accompagnement de la vie à domicile ;
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Calendrier

La formation Accompagnant Educatif et Social se déroule sur 13 mois, soit 18 regroupements de 31,5 heures en centre.

Sélections

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 75 stagiaires.

AES	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	117	74	50	40	43
Nombre de candidats admis	59	47	40	29	31
Places offertes	70	70	70	75	75

Rentrées

Effectif total	2016	2017	2018	2019	2020
Formation continue	15	11	9	3	2
Apprentissage	-	3	4	1	4
Formation initiale	16	14	13	17	22
Total	31	28	26	21	28
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	4	-	2	4	4

Effectif Tronc commun	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	14	11	8	3	1
Apprentissage	-	3	4	1	4
Formation initiale	13	14	12	17	21
Effectif Spécialité Structure collective	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	15	9	8	3	1
Apprentissage	-	3	4	1	4
Formation initiale	16	13	10	18	20
Effectif Spécialité Domicile	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	-	1	-	-	-
Apprentissage	-	-	-	-	-
Formation initiale	-	2	-	-	-
Effectif Spécialité Education inclusive	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Continue	-	-	1	-	1
Apprentissage	-	-	-	-	1
Formation initiale	-	-	3	3	1

Certifications

Promotions	Nombre de personnes entrées en formation	Nombre de départs en cours de formation	Nombre d'arrivée en cours de formation	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	Résultat des examens 2020			Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés Année 2019
					Nombre de Validations Totales	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	Validations partielles	
DEAES 2019/2020 Structure collective	22	5		17	17	100%	-	100%
DEAES 2019/2020 Education Inclusive	3	-	-	3	3	100%	-	100%

Conditions d'accès

Pas d'obligation de diplôme. Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les candidats titulaires du Baccalauréat ou d'un équivalent conformément au décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 et à l'arrêté du 20 Juin 2007 relatif.

Durée et contenu

950 heures de formation théorique et 980 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Moniteur Educateur se déroule sur 2 ans, soit 28 semaines de regroupement de 35 heures en centre.

Sélections

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 75 stagiaires.

ME	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	204	233	183	127	128
Nombre de candidats admis	136	105	142	98	87
Places offertes	75	75	80	75	75

Rentrées

Effectif Total	2016	2017	2018	2019	2020
1ère année - Formation Continue	9	8	13	10	9
1ère année - Apprentissage	3	7	10	10	4
1ère année - Formation Initiale	45	44	45	42	46
2ème année - Formation continue	3	8	9	12	11
2ème année - Apprentissage	4	3	8	12	17
2ème année - Formation initiale	36	45	43	40	34
Compléments de formation	4	3	4	2	1
Total	104	118	132	128	122
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	12	11	22	25	32
dont nouveaux inscrits	57	59	68	62	59

Certification

Promotions	Nombre de personnes entrées en formation	Nombre de départs en cours de formation	Nombre d'arrivée en cours de formation	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	Résultat des examens 2020			Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés Année 2019
					Nombre de Validations Totales	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	Validations partielles	
DEME 2018/2020	68	7	-	60	57	95%	3	96%
Complément ME	2	-	-	2	2	100%	-	100%

Conditions d'accès

Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes visés dans l'arrêté du 22 août 2018.

Durée et contenu

1450 heures de formation théorique et 2100 heures de de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Éducateur Spécialisé se déroule sur 3 ans, soit 42 semaines de regroupement de 35 heures en centre.

Sélection

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 65 stagiaires.

ES	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	199	215	152	260	293
Nombre de candidats admis	77	73	78	77	168
Places offertes	54	54	54	65	65

Rentrée

Effectif Total	2016	2017	2018	2019	2020
1ère année - Formation Continue	1	5	2	3	4
1ère année - Apprentissage	5	2	3	7	6
1ère année - Formation Initiale	31	31	31	34	33
2ème année - Formation continue	4	2	8	1	4
2ème année - Apprentissage	-	7	3	2	11
2ème année - Formation initiale	30	26	28	30	29
3ème année - Formation continue	6	5	3	7	1
3ème année - Apprentissage	2	2	9	3	3
3ème année - Formation initiale	34	26	22	28	28
Compléments de formation	4	4	1	-	-
Total	117	110	110	115	119
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	12	9	6	4	-
dont nouveaux inscrits	37	38	36	44	43

Certification

Promotions	Nombre de personnes entrées en formation	Nombre de départs en cours de formation	Nombre d'arrivée en cours de formation	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	Résultat des examens 2020			Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés Année 2019
					Nombre de Validations Totales	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	Validations partielles	
DEES 2017/2020	38	5	-	33	31	94%	2	100%
DEES 2018/2020	4	-	-	4	4	100%	-	100%

Conditions d'accès

La formation n'est accessible qu'aux personnes ayant effectué le stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur, dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un assistant familial au titre du premier contrat de travail suivant son agrément.

Durée et contenu

240 heures de formation théorique.

Calendrier

La formation Assistant Familial se déroule sur 18 mois, soit 16 regroupements de 15 heures en centre. Le Ce.F propose une rentrée tous les deux ans.

Sélection

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 30 stagiaires. Cette formation ne fait pas l'objet d'épreuves de sélection.

Rentrées

Effectif Total	2016	2017	2018	2019	2020
1ère année - Formation continue	11	-	19	-	16
2ème année - Formation continue	10	11	-	18	-
Complément de formation	-	3	-	2	-
Total	21	14	19	20	16
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	-	3	-	2	-
dont nouveaux inscrits	11	-	19	-	16

Certification

Promotions	Nombre de stagiaires entrés en formation	Nombre de départs en cours de formation	Nombre d'arrivée en cours de formation	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	Résultat des examens 2020			Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés Année 2019
					Nombre de Validations Totales	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	Validations partielles	
DEAF 2018/2020	19	3	-	15	15	100%	-	NA

Conditions d'accès

Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes visés par le décret n° 2004-615 du 25 mars 2004 et de l'arrêté du 8 juin 2004.

Durée et contenu

400 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation visant au Certification d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale se déroule sur 2 ans, soit 19 semaines de regroupement en centre d'environ 22h30.

Sélections

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 32 stagiaires.

CAFERUIS	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits	17	28	24	25	25
Nombre de candidats admis	17	23	23	23	22
Places offertes	38	43	43	32	32

Rentrées

Effectif Total	2016	2017	2018	2019	2020
1ère année - Formation Continue	16	20	20	15	19
2ème année - Formation continue	12	15	20	19	16
Compléments de formation	8	7	5	5	6
Total	36	42	45	39	41
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	8	7	5	-	1
dont nouveaux inscrits	16	20	20	15	19

Certification

Promotions	Nombre de stagiaires entrés en formation	Nombre de départs en cours de formation	Nombre d'arrivée en cours de formation	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	2020			Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés Année 2019
					Nombre de Validations Totales	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	Validations partielles	
CAFERUIS 2018/2020	20	2	1	19	16	84%	3	87%
CAFERUIS Compléments	6	-	-	5	4	80%	1	100%

FORMATIONS CONTINUES

Surveillant de Nuit Qualifié – Maîtresse de maison

Conditions d'accès

- Pour les professionnels en poste, pas de condition d'accès.
- Pour les salariés hors poste ou les demandeurs d'emploi, obligation d'avoir réalisé 2 semaines sur le poste.

Durée et contenus

203 heures de formation théorique (+ 175 heures de stage pour les demandeurs d'emploi dont 133 heures de socle commun et 70 heures spécifiques.

Rentrée

Aucune session n'a été ouverte au regard du contexte sanitaire, les employeurs préférant mobilisés leurs salariés sur leur structure.

Assistant en Soins de Gériatrie

Conditions d'accès

- Être titulaire du diplôme d'aide-soignant, d'aide médico-psychologique ou d'auxiliaire de vie sociale, d'accompagnant éducatif et social ;
- Être en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Durée et contenus

140 heures de formation théorique

Rentrée

Aucune session n'a été ouverte au regard du contexte sanitaire, les employeurs préférant mobilisés leurs salariés sur leur structure.

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un diplôme de niveau III ou plus, inscrit au RNCP, ou justifier d'au moins 3 ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme de ce niveau ;
- 3 ans d'expérience professionnelle dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire ;
- Avoir minimum 25 ans à l'entrée en formation.

Durée et contenus

300 heures d'enseignements théoriques, 350 heures de stage pratique.

Dispenses et allègements possibles (hors DF 4) selon l'expérience professionnelle et les diplômes possédés.

Rentrée

Aucune session n'a été ouverte au regard du contexte sanitaire, les employeurs préférant mobilisés leurs salariés sur leur structure.

Taux de réussite

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Validation totale du CNC MJPM	63,60%	Pas de candidats	91,70%	75,00%	66,70%

Tuteur de proximité

Conditions d'accès/publics concernés

Le dispositif de formation de tuteurs concerne tout salarié de la Branche professionnelle, diplômé du secteur, disposant d'au minimum trois ans d'activité et qui est amené à encadrer des stagiaires en formation initiale ou continue, des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation mais également des personnes en insertion dans l'emploi. Cette formation est également accessible à tout salarié d'un établissement de la Branche, souhaitant se former à la fonction de tuteur.

Durée et contenus

Ce module de 40 heures est obligatoire pour les tuteurs de contrat de professionnalisation. Il s'agit de permettre au tuteur de comprendre les enjeux de l'alternance, les besoins du tutoré et les étapes clés de tout apprentissage. A l'issue du module, le tuteur sera en capacité de préparer l'accueil d'un stagiaire, de formaliser sa propre pratique et d'organiser l'accompagnement du tutoré au sein de la structure.

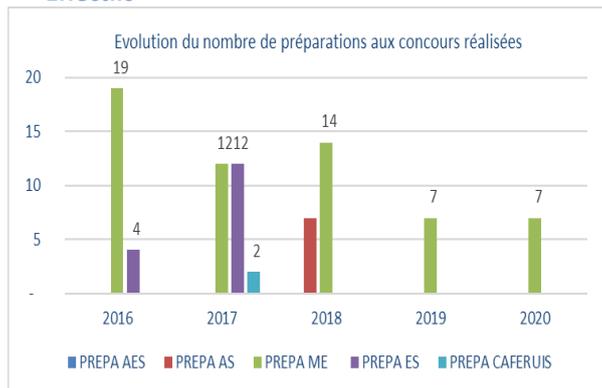
Rentrée

Aucune session n'a été ouverte au regard du contexte sanitaire, les employeurs préférant mobilisés leurs salariés sur leur structure.

Objectifs

- Définir le cadre réglementaire et les modalités des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission au concours des écoles pour l'accès à la formation concernée,
- Apporter des connaissances de base sur le secteur sanitaire et/ou social et médico-social (missions, organisation, publics concernés, professions) et le métier visé,
- Optimiser l'appréhension et la passation des épreuves par l'apport de méthodes et outils pédagogiques et des mises en situation.

Effectifs



Concours préparés

Secteur Social :

- Accompagnant Educatif et Social
- Moniteur Educateur
- Educateur Spécialisé
- CAFERUIS

Secteur Santé :

- Aide-Soignant

Validation des Acquis de l'expérience

Objectifs

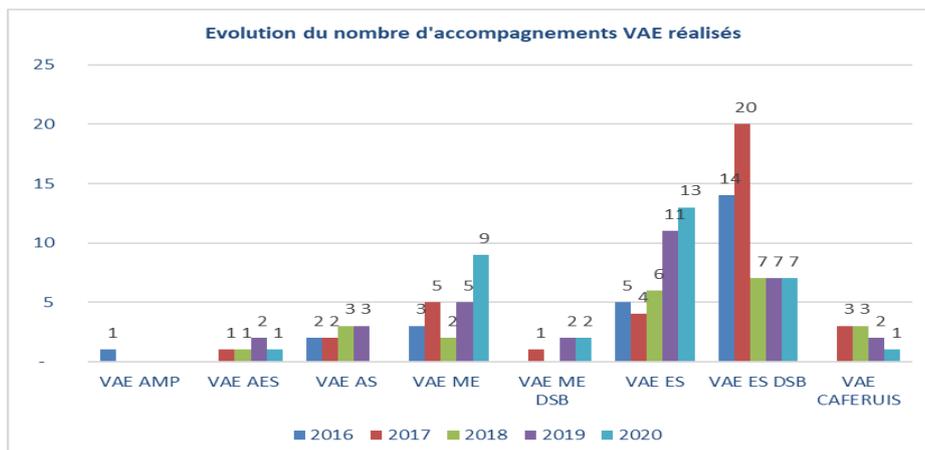
- Analyser son parcours expérientiel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- Faire le lien avec le référentiel du diplôme,
- Traduire son expérience dans le livret 2 de présentation des acquis,
- Préparer l'épreuve orale devant le jury certificateur.

Durée et contenus

Le Ce.F propose deux types d'accompagnements :

- Les accompagnements dits classiques de 24 heures d'accompagnement sur tous les diplômes dispensés par le Ce.F dans le cadre de la formation.
- Les accompagnements pris en charges dans le cadre du Dispositif de Soutien de Branche.

Effectifs



Depuis bientôt 50 ans, le Ce.F. accompagne les institutions sanitaires, médico-sociales et sociales au travers de son offre de formations diplômantes, qualifiantes et professionnelles continues. Il est aussi un acteur affirmé de la formation professionnelle tout au long de la vie telle qu'elle résulte de la loi du 5 mars 2014. Nous offrons ainsi à tous les professionnels de nos secteurs d'activités, motivés par l'actualisation de leurs connaissances et par l'adaptation de leurs compétences, la faculté de bénéficier de nos expertises, conseils et réflexions. Toutes nos formations sont issues de l'expression de vos besoins et sont conçues pour combiner harmonieusement et de manière efficace apports théoriques, interactivité, analyse et évaluations des pratiques professionnelles.

Au regard du contexte sanitaire, les employeurs préférant mobilisés leurs salariés sur leur structure, le nombre de journées FPC ainsi que le nombre de personnes formées en 2020 ont chuté en comparaison aux années précédentes.

